

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	16X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Le blasphème, 631. — La dévotion au Saint Sacrement, 634. — A Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, 635. — Chromo-lithographie, 638. — Léon XIII et la Russie, 638. — La franc-maçonnerie en France, 638. — La prononciation du latin, 639. — Décisions, 140. — Une réponse du Cardinal Richard, 641. — Bibliographie, 641. — Nécrologie, 641. — Projet de loi contre les évêques de France, 642. — L'Exposition de Paris, 642. — Page inédite de l'histoire de Charlebourg, 642. — Les finissants du Petit Séminaire de Québec depuis la fondation de cette Institution, 645. — Calendrier, 645. — Memento hebdomadaire, 645.

LE BLASPHEME

Chanoine J. M. A.

(Suite)

III. GRAVITÉ DU PÉCHÉ DE BLASPHEME

Le blasphème est, de sa nature, le plus énorme des péchés.

Et, en effet, d'après la doctrine de saint Thomas, le mot *blasphème* implique une atteinte portée à une bonté excellente, et spécialement à la bonté divine, qui est la bonté par essence. Refuser à Dieu ce qui lui convient ou lui attribuer ce qui ne lui convient pas, qu'est-ce autre chose qu'attaquer la bonté de sa nature ?

“Comme contraire à la confession de la foi, ajoute le saint Docteur, le blasphème a par lui-même la gravité de l'infidélité. Il y en ajoute une autre, s'il est accompagné de haine dans la

volonté ; une autre encore, s'il se produit extérieurement par la parole. L'infidélité étant le plus grand des péchés dans son genre, il en partage l'énormité, et il augmente."

S'ensuit-il que le blasphème soit toujours un péché mortel ?

Voici la réponse de saint Thomas : " Le blasphème est, dans son genre, un péché mortel. Il est aisé de le prouver, d'abord par l'ancienne loi, où il était dit : *Celui qui blasphème le nom du Seigneur sera puni de mort* (Lév., XXIV, 16.). La peine de mort n'est infligée que pour un péché mortel. — La même vérité se démontre par cette autre raison, que tout acte qui répugne à la charité est un péché mortel. Or, le blasphème tend à détruire la bonté divine, objet de la charité, et par conséquent, il répugne à la charité ; donc il est, de sa nature, un péché mortel.

Certaines circonstances le rendent souvent véniel. " Blasphémer dans un emportement, sans délibération, par des paroles à la signification desquelles on ne songe point, est un péché véniel : cet acte ne constitue pas précisément le péché de blasphème. Il en est autrement dès qu'on profère avec advertance des paroles blasphématoires dont on connaît la portée. "

D'où nous pouvons conclure que le blasphème est un péché plus ou moins grave, selon les circonstances qui l'accompagnent et la sainteté de l'objet du blasphème. Mais quand il y a blasphème par imprécation, quand on maudit Dieu, quand on souhaite qu'il n'existe pas : c'est un crime tellement horrible que saint Augustin le compare à celui des Juifs quand ils crucifièrent le Fils de Dieu et l'exposèrent à l'ignominie : *Le blasphémateur qui s'attaque à Dieu régnant dans le ciel, dit-il, n'est pas moins criminel que ceux qui l'ont crucifié sur la terre.*

Les châtimens que Dieu a établis et exercés contre les blasphémateurs prouvent combien ce crime est énorme. En voici quelques preuves :

1° COMMENT LES BLASPHEMATEURS ÉTAIENT PUNIS

SOUS LA LOI DE MOÏSE

Dans la loi de Moïse, révélée par le Seigneur lui-même sur le mont Sinaï, le blasphème était immédiatement puni de mort. *Celui qui blasphème le nom du Seigneur, est-il écrit dans le Lévitique, doit être puni de mort. Tout le monde le lapidera, qu'il soit citoyen ou étranger.* Voici ce qui donna lieu à cette loi sévère. Dans une dispute, un Israélite, ayant blasphémé et maudit le

nom de Dieu, fut amené à Moïse, qui le fit mettre en prison jusqu'à ce que le Seigneur eût ordonné lui-même le châtement à lui infliger. Alors le Seigneur parla à Moïse et lui dit : *Faites sortir du camp ce blasphémateur : que ceux qui ont entendu ses blasphèmes lui mettent la main sur la tête comme pour attester son crime, et qu'il soit aussitôt lapidé par tout le peuple.*

Coré, Dathan et Abiron qui, unis à deux cent cinquante autres Israélites, voulurent lever contre Moïse et Aaron l'étendard de la révolte, joignirent au crime de rébellion des blasphèmes contre Dieu.

Moïse, d'après l'ordre du Seigneur, ordonna à tout le peuple de se séparer d'eux, et dit : " Vous allez voir que je tiens ma mission du Seigneur, et que je ne fais rien de moi-même. Si les coupables meurent d'une mort ordinaire, et qu'ils soient frappés d'une plaie semblable à celles des autres hommes, le Seigneur ne m'a point envoyé ; mais si la terre, ouvrant son sein les engloutit, eux et tout ce qui leur appartient, de sorte qu'ils descendent en enfer tout vivants, vous saurez qu'ils ont blasphémé le nom du Seigneur. "

A peine Moïse avait-il cessé de parler, que la terre se fendit sous les pieds des coupables, et les dévora, eux, leurs tentes et tout ce qui leur appartenait.

Israël, rempli d'effroi, comprit combien est saint et sacré le nom du Seigneur, et combien est redoutable sa colère.

Antiochus, roi de Perse, blasphéma contre le ciel. . . Mais le Seigneur, le Dieu d'Israël, le frappa d'une plaie incurable et invisible : une douleur cruelle et d'affreux tourments déchirèrent ses entrailles. Cependant, il n'avait pas renoncé à sa méchanceté. Plein d'orgueil, et ne respirant que feu et flamme contre les Juifs, il commanda qu'on précipitât sa marche sur Jérusalem ; mais, pendant sa course rapide, il tomba de son char, et son corps fut froissé et ses membres meurtris. Et celui qui croyait, dans son orgueil insensé, pouvoir commander aux flots de la mer, et peser dans une balance les montagnes les plus hautes, se trouva alors humilié jusqu'à terre, porté mourant dans une litière, attestant publiquement la toute-puissance de Dieu qui se manifestait sur lui. Des vers sortaient du corps de cet impie comme d'une source ; et vivant au milieu de tant de douleurs, toute sa chair tombait peu à peu, avec une infection telle

que son armée ne pouvait la supporter. . . Ne pouvant plus lui-même souffrir l'infection de son corps, il dit : " Il est juste que l'homme soit soumis à Dieu, et que celui qui est mortel ne s'égale pas au Dieu souverain. " (II Machab., IX.)

Sennachérib, roi d'Assyrie, était sous les murs de Jérusalem avec une armée formidable. Pour intimider le roi Ezéchias, il lui envoya une lettre pleine de mépris et d'insultes contre le vrai Dieu. Ezéchias se rendit dans la maison du Seigneur, et il pria ainsi : " Seigneur Dieu d'Israël, c'est vous qui êtes le Dieu de tous les rois de la terre. Ecoutez les paroles de Sennachérib, qui a envoyé ses serviteurs pour blasphémer devant nous le Dieu vivant. Sauvez-nous donc, Seigneur notre Dieu, des mains de ce roi, afin que tous les royaumes de la terre sachent que c'est vous seul qui êtes le Seigneur et le Dieu. "

Le roi fit donner connaissance de cette lettre au prophète Isaïe, qui dit de son côté : Ainsi parle le Seigneur : *J'ai exaucé votre prière : Sennachérib n'entrera point dans la cité, car je protégerai cette ville, et je la sauverai pour ma propre gloire et en faveur de mon serviteur David.*

La nuit suivante, l'ange du Seigneur descendit dans le camp des Assyriens et tua cent quatre-vingt-cinq mille hommes. Il n'échappa qu'un petit nombre avec le roi, dont la punition eût été imparfaite, s'il n'avait pas survécu à son désastre. Mais la vengeance de Dieu le poursuivit à Ninive, où, peu de temps après, il fut égorgé par deux de ses fils, dans le temple de son idole.

On pourrait citer une foule de traits semblables.

Mais nous avons hâte de montrer, par des exemples récents, que le Seigneur, tout miséricordieux qu'il est, châtie souvent le blasphème dès ce monde. Ce sont des échantillons et comme des arrhes de la justice à venir.

Dieu est patient, mais il a pour lui l'éternité.

(à suivre)

La dévotion au Saint Sacrement

La fête de saint Pascal Baylon, l'humble frère Franciscain que Notre Saint Père le Pape a nommé patron des œuvres eucharistiques, a été célébrée solennellement, jendi de la semaine dernière, dans l'église du T. S. Sacrement. Grand'messe le ma-

tin ; le soir, grande réunion présidée par le Rvd Père Frédéric, et sermon de circonstance.

Ce jour-là, on a inauguré une Garde d'honneur organisée par un certain nombre de dames pieuses qui se chargent de faire l'adoration diurne les jeudis de chaque semaine. Cinquante ou soixante dames ont déjà donné leurs noms et se sont distribués les heures de la journée depuis 8 h. du matin jusqu'à 6 h. du soir.

Mgr l'Archevêque a été heureux de bénir paternellement la nouvelle organisation et celles qui en font partie.

A Saint-Ambroise de la Jeune Lorette

La paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette vient de faire l'acquisition d'un calice et de burettes d'une grande valeur artistique.

Monsieur l'abbé François Pelletier, professeur au Séminaire de Québec, et actuellement étudiant à l'École des Carmes à Paris, avait été chargé par Monsieur le curé de Saint-Ambroise de faire cet achat. Le studieux professeur, qui est aussi amateur des œuvres d'art, a réussi au-delà de toute espérance. Après de nombreuses visites aux meilleurs ateliers d'orfèvrerie de Paris, il s'est décidé à faire son choix chez Messieurs Trioullier, Frères, vieille maison française fondée en 1680, et qui à travers les mille bouleversements des deux derniers siècles a su se maintenir et se créer une réputation universelle. Monsieur Pelletier avait une jolie somme en mains ; il l'a dépensée et même il lui a fallu escompter la générosité des paroissiens de Saint-Ambroise, qui d'ailleurs ne lui fera pas défaut lorsqu'ils pourront admirer ces bijoux que possède maintenant leur fabrique.

L'église de Saint-Ambroise avait déjà un beau ciboire en vermeil, mais il lui manquait le calice et les burettes. La chapelle est maintenant au complet.

Voici donc la description de ces belles pièces d'orfèvrerie. Calice, burettes et plateau sont du style Louis XIII, et rappellent ces anciennes argenteries que la vieille France donnait autrefois à sa jeune colonie. Le calice est exécuté en argent doré 1er titre, il pèse avec sa patène 1380 grammes, soit 3 livres et une demi-once, et il est haut de 0,35 centimètres, soit un pied et un quart de pouce environ. Il est formé d'une base ajourée compo-

sée de têtes d'anges et de quatre personnages représentant les quatre Évangélistes et leurs emblèmes ; au-dessus : une partie profilée sur laquelle repose la partie du nœud ornée de deux sujets représentant : l'un : " La Nativité " (l'Enfant Jésus est couché et entouré de la sainte Vierge et de saint Joseph, ainsi que du bœuf et de l'âne ; les bergers arrivent et adorent le Messie), l'autre : " Le Christ montant au Calvaire rencontre les saintes femmes. " — Ces sujets sont séparés par des écussons aux emblèmes de la Manne Céleste. Au-dessus : partie profilée ornée de têtes d'anges forme le départ de la tige et la base du nœud ; le nœud est orné de deux sujets, l'un : " La Sainte Trinité ; " Dieu le Père tenant d'une main la boule du monde, le Fils, la Croix, le Saint-Esprit est au milieu — l'autre sujet est saint Ambroise. Au-dessus, une partie profilée ornée de têtes d'anges. La coupe est formée de deux sujets : l'un représentant " La Cène, " l'autre " Le Calvaire " — ces deux sujets sont encadrés dans des cartouches soutenus par des anges en cariatides. — La patène, très grande et très riche, est ornée d'un sujet de toute beauté représentant le " Couronnement de la Sainte Vierge " — Le tout finement ciselé sur fond d'or non poli — les parties en saillie, le haut et l'intérieur de la coupe ainsi que la patène sont d'un poli éblouissant.

Les burettes et le plateau, du même style Louis XIII, pèsent 1249 grammes, soit 2 livres et 11½ onces, en argent doré. Les burettes sont ornées, au pied, de consoles se détachant de trois figures d'anges en cariatides, — l'une d'elles sert de départ à l'anse ; entre chacune d'elles, s'inscrivant dans un médaillon, sur le devant : " La grappe miraculeuse " pour la burette au vin, et des grappes de raisin et vigne dans les deux autres cartouches ; pour la burette à l'eau, sur le devant : " Le Christ et la Samaritaine " et dans les deux autres cartouches sont des roseaux — au couvercle, sur l'un : une grappe de raisin, sur l'autre : un coquillage.

Le plateau est orné de quatre têtes d'anges ailés, d'où s'échappent de longues guirlandes de fleurs s'accrochant à des cartouches alternés, — toute cette partie est en ciselure repoussée haut relief, se détachant sur un semis de feuilles de vigne et grappes de raisin.

Le tout exécuté en argent doré 1er titre comme pour le calice, et le tout aussi au prix de 3400 francs, soit \$ 680.

Je ne voudrais pas me mettre en frais d'une appréciation au strict point de vue artistique : j'avoue mon incompetence absolue. Cependant, il existe en notre pays un bon nombre d'œuvres d'art qui nous permettent de faire quelque comparaison. La vieille chapelle des Hurons de Lorette, qui fut longtemps l'église paroissiale de Saint-Ambroise, possède dans son trésor un ostensor que les connaisseurs estiment d'une haute valeur artistique ; et vraiment le calice et les burettes, ci-haut décrits, semblent l'emporter en valeur même au point de vue de l'art. Le superbe calice que possède le Séminaire de Québec est peut-être le seul vase sacré qui soit d'une plus grande valeur : il est certain qu'il est bien plus haut, et partant d'un plus grand poids que celui de Saint-Ambroise ; quant à l'appréciation comme œuvre d'art, nous attendons les connaisseurs pour porter un jugement convenable.

Le Révérend Monsieur G. Giroux, curé de Saint-Ambroise, est justement heureux de posséder maintenant une chapelle complète et d'une richesse qu'on ne rencontre probablement pas dans notre diocèse. Ces objets d'art, acquis pour la gloire du Dieu de l'Eucharistie, ajoutés à ceux que possède la chapelle huronne, constituent un petit trésor artistique assez remarquable et intéressant à visiter. A ceux qui voudraient doter leur église de beaux vases sacrés, nous ne pourrions donner de meilleur conseil que de s'adresser à la maison Trioullier de Paris.

Il m'est agréable d'ajouter que cette chapelle a été donnée par les paroissiens de Saint-Ambroise, — aussi le bon Dieu les récompense-t-il déjà de leur générosité. — La saison nouvelle sera exceptionnellement bonne : les nombreuses industries créées depuis quelques années, loin de languir, s'accroissent de jour en jour, et font du village de Saint-Ambroise, un des meilleurs centres d'affaires, et partant de prospérité.

Monsieur le Curé et les paroissiens ont déjà adressé à Monsieur Pelletier, l'expression de leur gratitude pour le service qu'il leur a rendu et l'ont chargé de donner aux Messieurs Trioullier l'assurance de leur entière satisfaction ; c'est dire qu'ils ont justement loué l'œuvre des fabricants et le bon goût de l'acheteur. Et en attendant le retour du distingué professeur, ils lui ont souhaité un succès complet dans la tâche qu'il s'est imposée en allant étudier, à un âge où l'on aime déjà à se reposer, les langues et la haute littérature à la célèbre Ecole des

Carmes, études qu'il ira compléter bientôt en Grèce, et qui dans un avenir prochain, seront si utiles aux élèves du Séminaire de Québec.

J. Ed. HOUDE, Ptre, Vicaire.

Chromo-lithographie

M. C., Directeur de la *Vox Urbis*, vient d'éditer un tableau chromo-lithographique, de 20 x 28 pouces, représentant l'Ouverture de la Porte Sainte, et que l'on peut se procurer à très bon marché. Nous en recommandons l'acquisition à nos lecteurs.

S'adresser à l'administrateur de la *Vox Urbis*, M. Aristide-Leonori, Corso Vittorio Emmanuele, 294, Rome.

Léon XIII et la Russie

Un officier supérieur russe, le colonel Koslow, qui avait fait l'hiver dernier des recherches historiques dans les archives du Vatican, et avait été reçu par le Pape il y a quelques temps, a publié dans le journal militaire l'*Invalide russe*, un récit de cette audience.

Léon XIII a commencé par remercier le colonel Koslow de l'hommage qu'il lui faisait de son ouvrage sur le célèbre général Souwarof, dont il est le dernier descendant.

Puis, la conversation qui suivit a été ainsi résumée par le colonel russe :

“ Le Saint Père a parlé de la grande mission de la Russie, de la force du souverain russe, fondée sur l'amour de ses sujets et sur la foi inébranlable de la nation. Il a fait un parallèle entre la Russie si puissante en raison du principe autocratique de son gouvernement, et les Etats de l'Occident, où les doctrines socialistes ont sapé la notion du pouvoir, et ébranlent chaque jour davantage les bases de tout gouvernement. ”

La franc-maçonnerie en France

La République maçonnique continue de prodiguer ses amabilités aux Catholiques de France. Ainsi, elle vient de mena-

cer de peines graves les évêques et les curés qui permettront à un religieux quelconque de prêcher dans leurs églises.

L'ouverture de l'Exposition, comme nous l'avons dit dernièrement, a eu lieu le Samedi-Saint, pour plaire aux Juifs.

De plus, le Vendredi-Saint, à six heures du matin, le ministre de la marine a télégraphié aux ports militaires de France, que les manifestations traditionnelles du deuil du Vendredi-Saint étaient supprimées. Déjà les équipages commençaient à appiquer les vergues et mettaient les pavillons en berne ; déjà le canon avait commencé à tonner. Les marins durent cesser de tirer, redresser les vergues et hisser les pavillons à bloc.

Depuis longtemps déjà les Juifs et la franc-maçonnerie insistaient, chaque année, auprès de nos gouvernants, pour obtenir l'abolition de ce deuil qui les offensait.

On peut lire dans le compte-rendu des travaux de l'assemblée générale du Grand-Orient, de septembre 1899, page 265, un "vœu tendant à la suppression des coups de canon le Vendredi-Saint." Ce vœu, après avoir reçu avis favorable de la commission, a été adopté.

La prononciation du latin

La *Vox Urbis* publie actuellement d'intéressantes dissertations sur la prononciation du latin, plus que jamais à l'ordre du jour.

La prononciation du latin, paraît-il, n'est irréprochable chez aucun peuple, pas même chez les Italiens, et ce sont les Anglais qu'il est le plus difficile de comprendre. C'est fort consolant pour les Canadiens.

Un correspondant prétend que l'on doit viser, non pas tant à une identité absolue de prononciation, — impossible en pratique, — qu'à une identité relative, qui permettrait à tous de se comprendre, quelle que soit leur nationalité.

C'est bien là le point principal : prononcer le latin de manière à être compris de tout le monde.

Récents conversions

Les *Missions Catholiques* ont annoncé que le jour des Rois un théologien luthérien, M. Swerenson, a abjuré l'hérésie dans

la cathédrale de Christiania. Le fameux docteur, M. Krogh-Tonning, théologien et pasteur de l'église de Gamie Akers de Christiania, avait publié, il y a trois ans, une série d'articles intitulé : *La dissolution de l'Eglise luthérienne* ; articles dans lesquels il défait et réfutait la critique de ses coreligionnaires. Il a renoncé à sa paroisse, et fait ouvertement profession de la foi catholique. Sa résolution est d'autant plus héroïque qu'il est chargé de famille et n'a pas de fortune.

On signale aussi la conversion de M. Auguste Strindberg, savant renommé, l'ancien représentant du naturalisme en Suède.

Un pasteur de l'Eglise luthérienne, M. Charles Barfoed, a publié à Copenhague un livre traitant de la *Décadence du protestantisme*, où il démontre que " la justification par la foi et la Sainte-Ecriture, c'est-à-dire l'unique règle donnée par Luther " a été une erreur, et que " le sens littéral de la Sainte-Ecriture a conduit Luther à l'orgueil et à l'aveuglement. "

Creusant les fondements du luthérianisme, Barfoed et Krogh-Tonning en ont découvert l'inanité. Refaisant l'histoire de la " Réforme " sur des textes, sur les traités, les correspondances et les chroniques de ce temps, ils ont mis au grand jour les intrigues et la tyrannie des princes luthériens, en même temps qu'ils ont fait ressortir la loyauté, la générosité de l'Eglise catholique.

Un autre pasteur danois, M. Nansen, a publié un livre intitulé : *Sommes-nous encore luthériens ?* Dans ce livre, il établit une comparaison entre la Réforme et la Révolution française, et conclut que celle-ci ne fut possible que par les principes que celle-là avait répandus peu à peu, de sorte que Luther ne fut pas un réformateur, mais un révolutionnaire.

Décisions

Sauf les chanoines, tous ceux qui s'approchent du milieu du chœur ou qui s'en éloignent, doivent faire la genuflexion devant le maître-autel, alors même que le Très Saint-Sacrement n'est pas dans le Tabernacle.

Après la messe solennelle, si elle doit être suivie de la bénédiction du Très Saint Sacrement, le célébrant et ses ministres, laissant l'autel, pour se rendre à la banquette, y laisser le mani-

pule et prendre la chape, doivent faire la prostration *in plano*, tête découverte.

(Rescrit de la S. C. des Rites, 24 nov. 1899.)

Une réponse du cardinal Richard

Le cardinal a répondu à la défense de laisser prêcher les religieux, en invitant le R. P. Coubé à donner un nouveau sermon de circonstance. Cette attitude vaut bien la plus éloquente protestation.

Bibliographie

“ Notre-Dame de Bon-Secours à Montréal. ” Volume in-12, par M. l'abbé J. M. Leclerc, P. S. S. Montréal, Cadieux et Derome, 1603, rue Notre-Dame. Pages 153, avec 2 gravures.

Cette intéressante monographie est la première d'une série sur les principaux sanctuaires de la Mère de Dieu en Amérique, qui devrait avoir sa place dans toutes nos bibliothèques paroissiales.

Dans une lettre à l'auteur, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec lui dit entre autres choses :

“ Cette monographie, si palpitante d'intérêt, fort édifiante et fort instructive, est une excellente œuvre, et je vous en félicite. Vous avez paré de tous les charmes du style une érudition réelle et de bon aloi. J'aime ce genre d'ouvrages où l'utile se mêle à l'agréable. ”

D. G.

Nécrologie

M. l'abbé Jean-Baptiste Brasseur, P. S. S., décédé le 17 du courant au Séminaire Saint-Sulpice, Montréal, était membre de la société d'une messe, section provinciale.

Archevêché de Québec, 19 mai, 1900.

J. CL. ARSENAULT, Ptre.

Secrétaire.

Projet de loi contre les évêques de France

On a distribué à la Chambre le rapport de M. Dulau sur un projet de loi proposé par le gouvernement, à l'effet de traduire devant les tribunaux correctionnels les évêques et les prêtres qui se permettraient des critiques ou des blâmes contre les actes sectaires d'un gouvernement persécuteur.

L'exposition de Paris

Le décret du 1^{er} juillet 1892 avait décidé que l'exposition de 1900 s'ouvrirait le 5 mai. Cependant on n'a pas attendu cette date, comme l'on sait, et l'ouverture a eu lieu le Samedi-Saint, bien que rien ne fût prêt.

Pourquoi le jour du Samedi-Saint ? Il est difficile de ne point voir dans ce choix une pensée d'impiété, qui n'a pu germer que dans le cerveau d'un Juif. Nouvelle preuve que les Juifs sont les maîtres en France, et les Français les esclaves.

Page inédite de l'histoire de Charlesbourg

La maison d'école du Trait-Carré de Charlesbourg, malgré son aspect assez moderne, comptera avant longtemps parmi les centenaires. C'est dire qu'elle a déjà une histoire, sinon intéressante, du moins assez longue.

Ce que nous appelons ici le Trait-Carré de Charlesbourg n'est autre chose que le village de l'église. Il est ainsi dénommé, parce qu'il forme un carré géométrique de 40 arpents en superficie, au centre duquel se trouvent l'église, le presbytère et le couvent. Les habitations, au lieu d'être groupées un peu pêle-mêle, comme dans la plupart des villages de nos paroisses canadiennes, sont échelonnées sur les deux côtés du chemin de ceinture, dont le circuit est de neuf arpents. De plus, ce Trait-Carré est coupé par deux chemins, dont l'un va du sud au nord, et l'autre de l'est à l'ouest. Il est donc bien baptisé, puisque son nom est l'expression fidèle de sa physionomie.

Cette maison qui a d'abord été la résidence d'un ancien curé de Charlesbourg, est située à une centaine de pieds au sud de l'église. Le lopin de terre sur lequel elle est bâtie fut acheté le 21 janvier 1818, par M. l'abbé de Boucherville, oncle de M. de Boucherville, actuellement sénateur et conseiller législatif. Prévoyant que la maladie et les infirmités le forceraient, dans un avenir assez rapproché, de renoncer à l'exercice du saint ministère, il fit peu après construire cette maison dans laquelle il est décédé le 16 janvier 1823, à l'âge de 41 ans. Notons en passant que M. de Boucherville tenait si peu à la particule nobiliaire, tant convoitée par d'autres, qu'il signait simplement Chs Boucherville. A sa mort, il légua cette maison à son successeur, M. l'abbé Bédard, ainsi que les propriétés acquises des Demoiselles Nicolet.

Les Demoiselles Nicolet étaient originaires de Québec. Ayant perdu leur père en bas-âge, elles vinrent avec leur mère résider auprès de leur grand oncle, M. Le Boullenger, deuxième curé de Charlesbourg. C'est ici que leur vie s'est écoulée, et qu'elles sont mortes toutes deux à un âge avancé.

M. Bédard fit mieux en quelque sorte que son prédécesseur. Il légua tous ses biens, maison, dépendances et terres, à la Fabrique de Charlesbourg, pour la fondation d'une école au Trait-Carré.

La clause de son testament olographe, en date du 10 avril 1837, stipulant cette donation, se lit comme suit :

“ Je donne à la Fabrique de Charlesbourg, pour aider à soutenir une école au Trait-Carré, ma maison ainsi que les dépendances, le terrain appartenant autrefois aux Demoiselles Nicolet, la terre de Vide-Poche, la terre de la Rivière Jaune, excepté un arpent que je donne à François Bédard aujourd'hui à mon service; je fais cette donation à condition que tant que ma sœur Thérèse Bédard vivra, elle logera dans la maison, jouira sa vie durant, du terrain des Demoiselles Nicolet, de la terre de Vide-Poche, prendra son bois soit à Vide-Poche, soit à la Rivière Jaune. ”

Cet emplacement sur lequel résidaient les Demoiselles Nicolet est situé dans le Trait-Carré, au sud du chemin de Saint-Joseph, qui alors aboutissait à l'église en faisant une courbe que l'on a eu le bon esprit de redresser en 1846. L'acte de vente en donne la désignation suivante : “ Un terrain de 45 pieds environ, sur la profondeur qu'il peut avoir d'un chemin du roi à l'autre qui conduit à la grande route pour aller à la ville de Québec,

borné au nord-est aux représentants de feu André Dubreuil . . . avec la maison de 32 sur 20 pieds. ”

Le premier propriétaire de ce terrain, un nommé Louis Jacques, l'avait échangé avec M. Mousseaux, qui le vendit, le 27 décembre 1759, à Madame Vve Nicolet, mère des Demoiselles Nicolet. Il est aujourd'hui la propriété de MM. Verret et Morand. M. Bédard a donc l'honneur d'être le fondateur de l'école du Trait-Carré. Ce point est indiscutable. Mais son prédécesseur, M. de Boucherville, doit partager avec lui le mérite de cette fondation, puisqu'il est le donateur premier des biens dont elle se compose.

Les légataires sont généralement assez empressés à se prévaloir des droits que leur confère un testament ; mais dans le cas présent, il n'en fut pas ainsi. Bien que le donateur soit mort en 1837, le legs Bédard n'a été accepté par la paroisse que le 13, avril 1845. On hésita, paraît-il, à raison des réserves stipulées en faveur d'une tierce personne. Ces réserves, peu onéreuses comme il est facile de le constater, n'étaient cependant que temporaires, et ne justifiaient pas les appréhensions entretenues si longtemps. Il est fort heureux, du moins, qu'on n'ait pas refusé une donation qui rend d'importants services.

La Fabrique ne resta pas longtemps en possession des propriétés foncières qui avaient appartenu aux Demoiselles Nicolet. L'expérience de quelques années démontra que l'intérêt du capital réalisé par la vente de ces biens serait plus élevé que le prix annuel de l'affermage. C'est pourquoi elle demanda et obtint, le 23 mars 1857, l'autorisation de les aliéner.

Deux mois plus tard, le 7 juin 1857, le Conseil de la Fabrique accepta à l'unanimité la décision suivante :

“ Il a été unanimement décidé que les rentes des terrains donnés par feu Messire Antoine Bédard, pour le soutien d'une école dans le Trait-Carré de Charlesbourg, et qui ont été vendus à cet effet, que ces dites rentes soient désormais laissées à Monsieur le marguillier en charge et à Monsieur le Curé pour qu'ils fassent désormais, à dater de ce jour, tenir une école de filles, qu'isera entièrement sous le contrôle des marguilliers de la paroisse de Charlesbourg ; les dits sieurs curé et marguillier en charge soient autorisés à faire l'engagement d'une institutrice bien qualifiée pour tenir la dite école. De plus, les marguilliers susdits prendront possession de la maison d'école donnée par M. Bé-

dard au premier juillet de cette année, pour y faire tenir la dite école de filles."

Cette école de Fabrique n'eut pas un long règne. Le 19 mars 1865, le Conseil de Fabrique décida que, dans l'intérêt de l'éducation et de l'instruction des enfants du Trait-Carré, il était nécessaire de placer sous le contrôle des commissaires la maison et l'école de la Fabrique, pendant cinq ans. Le contrat stipulait que la Fabrique payerait l'intérêt annuel du legs Bédard aux commissaires qui, en retour, s'engageaient à faire réparer la maison, à l'entretenir en bon ordre, et à y faire tenir deux écoles : l'une pour les garçons et l'autre pour les filles.

(A suivre)

D. GOSSELIN.

Une journée de visite

Il est difficile de dire le travail auquel un évêque est tenu de se livrer chaque jour dans le cours de sa visite pastorale. Dans les paroisses un peu peuplées, comme celle de Sainte-Marie de la Beauce, par exemple, il faut pres de huit heures à entendre les confessions, deux heures au moins de prédication, puis la messe, l'office des Morts, la bénédiction du Saint Sacrement, les visiteurs affairés et cérémonieux, la correspondance, l'examen des comptes, l'assemblée des Marguilliers et enfin le bréviaire !

C'est une journée bien remplie, bien méritoire, mais d'un travail excessif qui nous fait craindre pour la santé de notre Archevêque vénéré dont le zèle ne peut lui permettre d'ignorer ou de négliger le moindre besoin de ses ouailles.

Les écoles protestantes

La fréquentation des Ecoles protestantes, expose les enfants à l'indifférence religieuse et à la perte de la foi. C'est avec la plus grande difficulté, à regret, et pour des raisons très graves que l'autorité ecclésiastique permet aux parents catholiques d'envoyer leurs enfants aux écoles protestantes et encore laisse-t-elle à ces parents toute la responsabilité de leur démarche. Qu'ils sont à plaindre ces pauvres enfants encore sans expérience et jetés dans un milieu hérétique !

**Les finissants du Petit Séminaire de Québec depuis
la fondation de cette Institution**

1887-88

(Suite)

Narcisse Grégoire,	Québec
Pierre Hébert,	Sainte-Famille, I. O.
Wenceslas Lacroix,	Saint-Antoine de Tilly
Michel Lambert,	Saint-Jean Chrysostôme
Eutrope Langlois,	Québec
John Moriarty,	Halifax, N. E.
Théophile Pageot,	Ancienne-Lorette
Eugène Pâquet,	Saint-Agapit
Richard Power,	Pictou, N. E.
Léon Rousseau,	Saint-Casimir
Adophe Simard,	Québec
Arthur Simard,	"

1888-89

Ferdinand Bédard,	Québec
Joseph Bédard,	Charlesbourg
Michel Blais,	Saint-Valier
Edmond Brindamour,	Saint-Prime, Lac St-Jean
Julien Chabot,	Lévis
Thomas Côté,	Québec
Cyrille Delage,	"
Hégésippe Dorion,	Charlesbourg

(à suivre)

Calendrier

27	DIM	b	Dim. dans l'octave. <i>Kyr</i> du Temps Pascal. Vép. du suiv., mém. du dim., de Ste Marie Magel de Pazzis (II Vép.) et de l'octave.
28	Lundi	b	S. Augustin, évêque et confesseur.
29	Mardi	b	N.-D. Auxiliatrice, <i>dbl. maj.</i> (24)
30	Mercredi	fb	De l'octave.
31	Jendredi	b	Octave de l'Ascension.
1	Vendredi	b	N.-D. de Grâces, <i>dbl. maj.</i>
2	Samedi	r	Jeune. Vig. Ben. des Fts. (<i>vi</i>) Lit. <i>dbl. Kyr.</i> 2 cl.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à la Rivière du Loup, le 28 ; à N.-D. de Mégantic, le 29 ; à Saint-Malachie, le 30 ; à Saint-Désiré, le 31 ; à Bienville le 1er juin.

Directeur, M. l'abbé D. GOSSELIN : Charlesbourg, Québec.